

TABLEAU DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MARS 2020

| N° | Objet |
|----------------------------------|---|
| DELIB 2020-03-01 | <i>Proposition de motion pour la défense du réseau des finances publiques</i> |
| DELIB 2020-03-02 | <i>Convention d'accueil à la piscine d'Escaudain</i> |
| DELIB 2020-03-03 | <i>Classe découverte 2020 - nouvelle délibération</i> |
| DELIB 2020-03-04 | <i>Subvention de fonctionnement au CCAS pour l'année 2020</i> |
| DELIB 2020-03-05 | <i>CDG 59 - Adhésion au groupement commandes relatif à la restauration et la reliure des actes administratifs</i> |
| DELIB 2020-03-06 | <i>Frais de formation BAFA pr Léa CHEVALIER</i> |
| DELIB 2020-03-07 | <i>Frais de formation BAFA pr Anne-Sophie HACCART</i> |
| DELIB 2020-03-08 | <i>Stagiairisation d'un agent au grade d'adjoint technique territorial - Stéphane FRANCOIS</i> |

Proposition de motion pour le maintien des trésoreries municipales

Le Ministre de l'Action et des Comptes Publics a annoncé durant l'été une profonde réorganisation des Finances Publiques qui pourrait déboucher sur la fermeture de 989 trésoreries et centres des Finances Publiques.

Pour le seul arrondissement de Valenciennes, 7 trésoreries sont menacées, celles d'Anzin, Bouchain, Condé-Sur-Escaut, Douchy-les-Mines, Saint-Amand-les-Eaux, Trith-Saint-Léger et Valenciennes.

La fermeture de ces lieux d'accueil pour notre population comme pour nos entreprises, entraînerait un nouveau recul du service public. Nous avons besoin de proximité, d'agents qualifiés et de confidentialité pour répondre à toutes les questions liées aux impôts.

Le Premier Ministre vient d'annoncer, sous la pression des Maires ruraux, que la dialogue serait prolongé jusqu'en 2020 et qu'aucune fermeture n'interviendrait sans l'accord du Maire.

Il propose également de remplacer les trésoreries municipales en les transférant dans les Mairies, dans des bureaux de tabac ou dans des maisons de services publics.

Pour notre part, nous voulons réaffirmer ici notre attachement à la présence des trésoreries municipales dans les villes du Valenciennois, avec des effectifs, des horaires d'ouvertures adaptés pour répondre aux demandes de nos habitants et du monde économique, dans des délais qui doivent rester courts.

De même, le contrôle de la gestion municipale doit rester de la compétence des trésoreries municipales, d'un agent de l'Etat indépendant de la commune et non pas être transféré à un agent payé par la commune. Une telle décision reviendrait à demander à un Maire de payer celui qui le contrôle !

C'est pourquoi le Conseil municipal de ...**A.B.S.C.O.N.**..... demande le maintien des trésoreries municipales et s'oppose à tout projet de fermeture dans l'arrondissement de Valenciennes.

Il rappelle également que le service public fiscal relève de la responsabilité de l'Etat et que celui-ci doit être assuré par des agents du Trésor Public, payé par l'Etat.

AVENANT A LA CONVENTION D'ACCUEIL
DES ÉLÈVES DES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES
AU SEIN DE LA PISCINE MAURICE THOREZ

ENTRE

La Commune d'ESCAUDAIN, propriétaire des installations de la piscine Maurice Thorez située rue Ambroise Croizat, représentée par son Maire, Bruno SALIGOT, dûment habilité à signer le présent avenant par délibération du Conseil Municipal en date du

ET

La Commune de *Descois*, représentée par son Maire, *Kowalew* dûment habilité à signer le présent avenant par délibération du Conseil Municipal en date du.....

Le présent avenant a pour finalité de prolonger la convention et de réviser le prix d'entrée.

IL EST ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : DURÉE DE LA CONVENTION

La convention d'accueil des élèves des écoles maternelles et élémentaires au sein de la piscine Maurice Thorez est renouvelée pour une durée de 3 ans (soit du 1^{er} Septembre 2020 à la fin de l'année scolaire 2022-2023).

ARTICLE 2 : CONDITIONS FINANCIÈRES

Le prix d'entrée par élève est fixé, pour la période de Septembre 2019 à Juillet 2020, à **3,65 €**. Ce tarif sera ensuite réévalué le 1^{er} Septembre de chaque année, en fonction de la formule de révision suivante :

$$P = P0 \times C$$

P = prix révisé

P0 = prix de base

C = coefficient multiplicateur d'indexation annuelle

$$C = 0,20 + 0,40 (Rn/Rn0) + 0,40 (Pn/Pn0)$$

- 1) **R_n** est la valeur du point d'indice de la fonction publique territoriale à la date de la révision
R_{n0} est la valeur du point d'indice de la fonction publique territoriale au 1^{er} Janvier 2020 soit 4,6860 €

- 2) **P_n** est l'indice Insee annuel des prix à la consommation pour l'ensemble des ménages connu à la date de la révision (indice de l'année précédente)
P_{n0} est l'indice Insee annuel des prix à la consommation pour l'ensemble des ménages 2019 : soit 103,77 (indice calculé sur la moyenne des indices de Janvier à Décembre 2019).

Le règlement intervient fin Décembre et début Juillet.

Un titre de recettes est émis par la Commune d'Escaudain au vu des plannings et effectifs prévisionnels. En effet, dans la mesure où la Ville d'Escaudain prévoit, emploie et rémunère le personnel M.N.S nécessaire pour l'encadrement des élèves initialement prévus aux plannings, la facturation est établie sur la base de ces prévisions. Toute annulation de créneaux ou diminution d'effectif ne peut faire l'objet d'une diminution de la facturation.

Fait à Escaudain, le 14/01/2020

Bruno SALIGOT

Maire d'ESCAUDAIN



Maire de ABSCON

le 06 mars 2020



Le Maire,
Patrick KOWALCZYK

=====
COMMUNE d'ABSCON
=====

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 04 mars 2020

DÉLIBÉRATION N° 2020-03-01

L'an deux mille vingt, le Quatre Mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick KOWALCZYK, Maire.

Nombre de membres en exercice : **26**

Date de convocation du Conseil Municipal : **26 février 2020**

Présents :

KOWALCZYK Patrick, Maire

FOURMAUX Jean-Michel, POULAIN Michel, BRABANT- TONNOIR Marie-Claude, BOUGARAN-MOREAU Maryse, HAZARD Jean-Pierre – Adjoints

DÉFOSSÉ Gilbert, GOMBERT Jean-Claude, ANDRIS-RAUX Régine, LESIEUR-DENIS Brigitte, NÈVE Michèle, TRZAN Jean-Marc, MÉNISSEZ-FURMANIAK Élisabeth, GRODZISKI-KOPEC Valérie, DEBOFFE Nicolas, GARY Jean-Marie, DECHERF Corinne, - Conseillers

Absents excusés :

CACHERA Marc (procuration à Jean-Michel FOURMAUX), **MORTELETTE-BARBET Marie-France** (procuration à Marie-Claude BRABANT) - **DANIELEWSKI-ROUSSELLE Viviane** (procuration à Patrick KOWALCZYK), **BUCHART Jean-Paul** (procuration à Michel POULAIN) - **NELAIN-WYART Christine** (procuration à Jean-Pierre HAZARD), - **Conseillers**

Absents non excusés :

NESCELAIRE Daniel, SEULIN Jean-Marc, GIORGETTI Jean-Marie, BRICOUT Sophie - Conseillers

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Sur proposition de Monsieur le Maire, Madame **Michèle NÈVE** a été désignée secrétaire de séance.

**FINANCES PUBLIQUES DES TERRITOIRES – MOTION DE DÉFENSE
PUBLIQUES**

Une profonde réorganisation des Finances Publiques a été annoncée durant l'été 2019 entraînant à terme la fermeture de 989 trésoreries et centres des Finances Publiques.

Pour l'arrondissement de Valenciennes sont concernées les trésoreries de Anzin, Bouchain, Condé-sur-Escaut, Douchy-les-Mines, Saint-Amand-les-Eaux, Trith-Saint-Léger et Valenciennes.

A priori aucune fermeture ne devrait intervenir sans l'accord du Maire et un projet de remplacement des dites trésoreries municipales consisterait à transférer les compétences dans les Mairies, les bureaux de tabac ou dans des maisons de services publics.

Une proposition de motion pour le maintien des trésoreries municipales est donc soumise à chaque Commune en séance du Conseil Municipal

Les Membres de l'Assemblée sont invités à se prononcer :

VOTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En Mairie, le 12 mars 2020



Le Maire,


Patrick KOWALCZYK

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le Représentant de l'État et sa publication.

=====

COMMUNE d'ABSCON

=====

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 04 mars 2020

DÉLIBÉRATION N° 2020-03-02

L'an deux mille vingt, le Quatre Mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick KOWALCZYK, Maire.

Nombre de membres en exercice : **26**

Date de convocation du Conseil Municipal : **26 février 2020**

Présents :

KOWALCZYK Patrick, Maire

FOURMAUX Jean-Michel, POULAIN Michel, BRABANT- TONNOIR Marie-Claude, BOUGARAN-MOREAU Maryse, HAZARD Jean-Pierre - Adjoints

DÉFOSSÉ Gilbert, GOMBERT Jean-Claude, ANDRIS-RAUX Régine, LESIEUR-DENIS Brigitte, NÈVE Michèle, TRZAN Jean-Marc, MÉNISSEZ-FURMANIAK Élisabeth, GRODZISKI-KOPEC Valérie, DEBOFFE Nicolas, GARY Jean-Marie, DECHERF Corinne, - Conseillers

Absents excusés :

CACHERA Marc (procuration à Jean-Michel FOURMAUX), **MORTELETTE-BARBET Marie-France** (procuration à Marie-Claude BRABANT) - **DANIELEWSKI-ROUSSELLE Viviane** (procuration à Patrick KOWALCZYK), **BUCHART Jean-Paul** (procuration à Michel POULAIN) - **NELAIN-WYART Christine** (procuration à Jean-Pierre HAZARD), - **Conseillers**

Absents non excusés :

NESCELAIRE Daniel, SEULIN Jean-Marc, GIORGETTI Jean-Marie, BRICOUT Sophie - Conseillers

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Sur proposition de Monsieur le Maire, Madame **Michèle NÈVE** a été désignée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 15/05/2020

Reçu en préfecture le 15/05/2020

Affiché le

ID : 059-215900028-20200304-2020_03_02_0-DE

CONVENTION D'ACCUEIL À LA PISCINE D'ESCAUDAIN – NOUVELLE DÉLIBÉRATION

La convention actuelle d'accueil des élèves des écoles maternelles et élémentaires au sein de la piscine Maurice Thorez d'Escaudain arrivera à son terme le 03 juillet 2020.

Il est donc nécessaire de reconduire, dès lors, cette collaboration pour la période 2020-2023.

A noter que le prix d'entrée par élève est de 3,65 € pour la période allant de septembre 2019 à juillet 2020.

Les Membres de l'Assemblée sont invités à se prononcer :

VOTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En Mairie, le 12 mars 2020



Le Maire,

Patrick KOWALCZYK

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le Représentant de l'État et sa publication.

=====

COMMUNE d'ABSCON

=====

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 04 mars 2020

DÉLIBÉRATION N° 2020-03-03

L'an deux mille vingt, le Quatre Mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick KOWALCZYK, Maire.

Nombre de membres en exercice : **26**

Date de convocation du Conseil Municipal : **26 février 2020**

Présents :

KOWALCZYK Patrick, Maire

FOURMAUX Jean-Michel, POULAIN Michel, BRABANT- TONNOIR Marie-Claude, BOUGARAN-MOREAU Maryse, HAZARD Jean-Pierre – Adjoints

DÉFOSSÉ Gilbert, GOMBERT Jean-Claude, ANDRIS-RAUX Régine, LESIEUR-DENIS Brigitte, NÈVE Michèle, TRZAN Jean-Marc, MÉNISSEZ-FURMANIAK Élisabeth, GRODZISKI-KOPEC Valérie, DEBOFFE Nicolas, GARY Jean-Marie, DECHERF Corinne, - Conseillers

Absents excusés :

CACHERA Marc (procuration à Jean-Michel FOURMAUX), MORTELETTE-BARBET Marie-France (procuration à Marie-Claude BRABANT) - DANIELEWSKI-ROUSSELLE Viviane (procuration à Patrick KOWALCZYK), BUCHART Jean-Paul (procuration à Michel POULAIN) - NELAIN-WYART Christine (procuration à Jean-Pierre HAZARD), - Conseillers

Absents non excusés :

NESCELAIRE Daniel, SEULIN Jean-Marc, GIORGETTI Jean-Marie, BRICOUT Sophie - Conseillers

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Sur proposition de Monsieur le Maire, Madame **Michèle NÈVE** a été désignée secrétaire de séance.

CLASSE DÉCOUVERTE - NOUVELLE DÉLIBÉRATION

Envoyé en préfecture le 13/03/2020

Reçu en préfecture le 13/03/2020

Affiché le

SLOW

ID : 059-215900028-20200304-2020_03_04_03-DE

Lors de la préparation de la note de synthèse de la séance du 04/03/2020, les membres du conseil municipal ont décidé de la destination pour cette classe découverte faisaient référence au projet pédagogique établi en 2019 concernant un séjour de deux jours/une nuit avec visite du Château de Vaux-le-Vicomte et découverte de la ville de Provins.

Or, ledit projet pédagogique a depuis été modifié et porté sur les richesses de la Somme, à savoir :

- Visite de la cité souterraine de Naours
- La Cathédrale et le centre historique d'Amiens
- La visite du champ de bataille 14/18 : La Boisselle, Thiepval, Beaumont-Hamel
- Le musée 14/18 à Albert

Ce séjour se fera du 28 au 29 mai 2020 avec transport en car et hébergement à Montdidier pour un coût total de 5 860,50 €.

Ce projet de classe découverte avait déjà fait l'objet d'une délibération en date du 05 décembre 2019 pour une prise en charge de la Commune d'un montant de 5243,70 € qui correspondait à l'intégralité du coût du premier projet pédagogique établi.

Les services de la Trésorerie de Denain en charge du contrôle du mandatement de cette aide, nous a indiqué récemment qu'une délibération ne pouvait être payée que l'année de sa décision.

Aussi est-il demandé aux Membres de l'Assemblée de voter ce même montant pour le nouveau projet exposé ci-dessus :

VOTÉ PAR 22 VOIX POUR et 1 ABSTENTION

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En Mairie, le 12 mars 2020

Le Maire,

Patrick KOWALCZYK

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le Représentant de l'État et sa publication.

=====

COMMUNE d'ABSCON

=====

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 04 mars 2020

DÉLIBÉRATION N° 2020-03-04

L'an deux mille vingt, le Quatre Mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick KOWALCZYK, Maire.

Nombre de membres en exercice : **26**

Date de convocation du Conseil Municipal : **26 février 2020**

Présents :

KOWALCZYK Patrick, Maire

FOURMAUX Jean-Michel, POULAIN Michel, BRABANT- TONNOIR Marie-Claude, BOUGARAN-MOREAU Maryse, HAZARD Jean-Pierre – Adjoints

DÉFOSSÉ Gilbert, GOMBERT Jean-Claude, ANDRIS-RAUX Régine, LESIEUR-DENIS Brigitte, NÈVE Michèle, TRZAN Jean-Marc, MÉNISSEZ-FURMANIAK Élisabeth, GRODZISKI-KOPEC Valérie, DEBOFFE Nicolas, GARY Jean-Marie, DECHERF Corinne, - Conseillers

Absents excusés :

CACHERA Marc (procuration à Jean-Michel FOURMAUX), MORTELETTE-BARBET Marie-France (procuration à Marie-Claude BRABANT) - DANIELEWSKI-ROUSSELLE Viviane (procuration à Patrick KOWALCZYK), BUCHART Jean-Paul (procuration à Michel POULAIN) - NELAIN-WYART Christine (procuration à Jean-Pierre HAZARD), - Conseillers

Absents non excusés :

NESCELAIRE Daniel, SEULIN Jean-Marc, GIORGETTI Jean-Marie, BRICOUT Sophie - Conseillers

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Sur proposition de Monsieur le Maire, Madame **Michèle NÈVE** a été désignée secrétaire de séance.

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU C.C.A.S. POUR L'ANNÉE 2020

Envoyé en préfecture le 13/03/2020

Reçu en préfecture le 13/03/2020

Affiché le

ID : 059-215900028-20200304-2020_03_04_04-DE

Les recettes du Centre Communal d'Action Sociale d'Abscon sont principalement constituées par le versement d'une subvention communale annuelle. Les dépenses correspondent essentiellement à l'attribution de bons de denrées alimentaires.

Pour information, ci-dessous les montants qui ont été consacrés à ces aides au cours des cinq dernières années :

| ANNEE | Montant |
|--------------|----------------|
| 2014 | 88 301 € |
| 2015 | 88 055 € |
| 2016 | 87 615 € |
| 2017 | 76 498 € |
| 2018 | 67 141 € |

Dans l'attente du vote des subventions municipales pour 2020, il est nécessaire d'assurer la continuité du bon fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale entre le 01 janvier et la date d'adoption du budget de l'année suivante.

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer au CCAS une avance sur subvention d'un montant de **70 000 €**. Le montant de cette avance sera intégré au budget 2020 au compte 657362. Cette somme constitue un plafond de versement dans l'attente du vote du montant définitif de la subvention qui sera attribuée en 2020.

Les Membres de l'Assemblée sont invités à se prononcer :

VOTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En Mairie, le 12 mars 2020

Le Maire,

Patrick KOWALCZYK

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le Représentant de l'État et sa publication.

=====

COMMUNE d'ABSCON

=====

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 04 mars 2020

DÉLIBÉRATION N° 2020-03-05

L'an deux mille vingt, le Quatre Mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick KOWALCZYK, Maire.

Nombre de membres en exercice : **26**

Date de convocation du Conseil Municipal : **26 février 2020**

Présents :

KOWALCZYK Patrick, Maire

FOURMAUX Jean-Michel, POULAIN Michel, BRABANT- TONNOIR Marie-Claude, BOUGARAN-MOREAU Maryse, HAZARD Jean-Pierre – Adjoints

DÉFOSSÉ Gilbert, GOMBERT Jean-Claude, ANDRIS-RAUX Régine, LESIEUR-DENIS Brigitte, NÈVE Michèle, TRZAN Jean-Marc, MÉNISSEZ-FURMANIAK Élisabeth, GRODZISKI-KOPEC Valérie, DEBOFFE Nicolas, GARY Jean-Marie, DECHERF Corinne, - Conseillers

Absents excusés :

CACHERA Marc (procuration à Jean-Michel FOURMAUX), **MORTELETTE-BARBET Marie-France** (procuration à Marie-Claude BRABANT) - **DANIELEWSKI-ROUSSELLE Viviane** (procuration à Patrick KOWALCZYK), **BUCHART Jean-Paul** (procuration à Michel POULAIN) - **NELAIN-WYART Christine** (procuration à Jean-Pierre HAZARD), - **Conseillers**

Absents non excusés :

NESCELAIRE Daniel, SEULIN Jean-Marc, GIORGETTI Jean-Marie, BRICOUT Sophie - Conseillers

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Sur proposition de Monsieur le Maire, Madame **Michèle NÈVE** a été désignée secrétaire de séance.

**CENTRE DE GESTION DU NORD - ADHÉSION AU GROUPEMENT DE
COMMANDES RELATIF À LA
RESTAURATION ET LA RELIURE DES ACTES ADMINISTRATIFS**

Envoyé en préfecture le 13/03/2020
Reçu en préfecture le 13/03/2020
Affiché le 
ID : 059-215900028-20200304-2020_03_04_05-DE

Chaque Commune a une obligation légale de tenue des registres et de conservation d'archives (Articles R. 2121-9, L.2321-2 et L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales). Elle a l'obligation de faire relier les délibérations du Conseil Municipal, les arrêtés et décisions du Maire. Ces reliures doivent répondre à certaines exigences techniques.

Cette prestation obligatoire entraîne pour chacune des Communes un coût assez élevé. Aussi, afin d'éviter d'une part à la collectivité de mener sa propre consultation et de lui engendrer un coût assez conséquent, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord a constitué depuis 2016, avec l'assistance des Archives départementales du Nord, un groupement de commandes pour la reliure cousue des registres, la restauration de documents d'archives anciens et la fourniture de papier permanent.

L'année 2020 est consacrée à la constitution du nouveau groupement et à la passation des marchés par le Centre de Gestion.

Aussi, considérant l'intérêt de rejoindre ce groupement de commandes en termes de simplification administrative et d'économie financière, il est demandé aux Membres de l'Assemblée d'autoriser, dans un premier temps, M. le Maire à signer l'adhésion au groupement et d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord en qualité de coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention.

Il est demandé aux Membres de l'Assemblée de délibérer :

VOTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En Mairie, le 12 mars 2020

Le Maire,

Patrick KOWALCZYK

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le Représentant de l'État et sa publication.

=====

COMMUNE d'ABSCON

=====

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 04 mars 2020

DÉLIBÉRATION N° 2020-03-06

L'an deux mille vingt, le Quatre Mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick KOWALCZYK, Maire.

Nombre de membres en exercice : **26**

Date de convocation du Conseil Municipal : **26 février 2020**

Présents :

KOWALCZYK Patrick, Maire

FOURMAUX Jean-Michel, POULAIN Michel, BRABANT- TONNOIR Marie-Claude, BOUGARAN-MOREAU Maryse, HAZARD Jean-Pierre – Adjoints

DÉFOSSÉ Gilbert, GOMBERT Jean-Claude, ANDRIS-RAUX Régine, LESIEUR-DENIS Brigitte, NÈVE Michèle, TRZAN Jean-Marc, MÉNISSEZ-FURMANIAK Élisabeth, GRODZISKI-KOPEC Valérie, DEBOFFE Nicolas, GARY Jean-Marie, DECHERF Corinne, - Conseillers

Absents excusés :

CACHERA Marc (procuration à Jean-Michel FOURMAUX), MORTELETTE-BARBET Marie-France (procuration à Marie-Claude BRABANT) - DANIELEWSKI-ROUSSELLE Viviane (procuration à Patrick KOWALCZYK), BUCHART Jean-Paul (procuration à Michel POULAIN) - NELAIN-WYART Christine (procuration à Jean-Pierre HAZARD), - Conseillers

Absents non excusés :

NESCELAIRE Daniel, SEULIN Jean-Marc, GIORGETTI Jean-Marie, BRICOUT Sophie - Conseillers

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Sur proposition de Monsieur le Maire, Madame **Michèle NÈVE** a été désignée secrétaire de séance.

FRAIS DE FORMATION BAFÀ

Par courriers des 09 octobre 2019 et 14 janvier 2020 nous a sollicités afin d'obtenir une aide au financement de sa formation BAFÀ qui aura lieu du 26 juin au 03 juillet 2020 à l'IFAC de Valenciennes.

Cette formation est facturée 355,00 € TTC.

A noter que cette jeune a officié en qualité d'animatrice bénévole lors des centres aérés des mois de juillet- août et octobre 2019.

Il est demandé aux Membres de l'Assemblée de délibérer :

VOTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En Mairie, le 12 mars 2020

Le Maire,

Patrick KOWALCZYK

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le Représentant de l'État et sa publication.

Envoyé en préfecture le 13/03/2020

Reçu en préfecture le 13/03/2020

Affiché le

SLO

ID : 059-215900028-20200304-2020_03_04_06-DE

=====

COMMUNE d'ABSCON

=====

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 04 mars 2020

DÉLIBÉRATION N° 2020-03-07

L'an deux mille vingt, le Quatre Mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick KOWALCZYK, Maire.

Nombre de membres en exercice : **26**

Date de convocation du Conseil Municipal : **26 février 2020**

Présents :

KOWALCZYK Patrick, Maire

FOURMAUX Jean-Michel, POULAIN Michel, BRABANT- TONNOIR Marie-Claude, BOUGARAN-MOREAU Maryse, HAZARD Jean-Pierre – Adjoints

DÉFOSSÉ Gilbert, GOMBERT Jean-Claude, ANDRIS-RAUX Régine, LESIEUR-DENIS Brigitte, NÈVE Michèle, TRZAN Jean-Marc, MÉNISSEZ-FURMANIAK Élisabeth, GRODZISKI-KOPEC Valérie, DEBOFFE Nicolas, GARY Jean-Marie, DECHERF Corinne, - Conseillers

Absents excusés :

CACHERA Marc (procuration à Jean-Michel FOURMAUX), MORTELETTE-BARBET Marie-France (procuration à Marie-Claude BRABANT) - DANIELEWSKI-ROUSSELLE Viviane (procuration à Patrick KOWALCZYK), BUCHART Jean-Paul (procuration à Michel POULAIN) - NELAIN-WYART Christine (procuration à Jean-Pierre HAZARD), - Conseillers

Absents non excusés :

NESCELAIRE Daniel, SEULIN Jean-Marc, GIORGETTI Jean-Marie, BRICOUT Sophie - Conseillers

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Sur proposition de Monsieur le Maire, Madame **Michèle NÈVE** a été désignée secrétaire de séance.

FRAIS DE FORMATION BAFA

Envoyé en préfecture le 13/03/2020

Reçu en préfecture le 13/03/2020

Affiché le

SLO

ID : 059-215900028-20200304-2020803804807-DE

Nous avons été sollicités en date du 22 janvier 2020 par Sophie HACCART pour une demande de prise en charge des frais de sa formation BAFA qui a eu lieu du 19 au 26 octobre 2019.

Cet agent exerce actuellement ses fonctions en garderie périscolaire et inter-cantine sous contrat PEC jusqu'au 1^{er} septembre 2020 et doit à ce titre bénéficier d'une formation obligatoire.

Le coût de cette formation est de 420 €.

Il est demandé aux Membres de l'Assemblée de délibérer :

VOTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En Mairie, le 12 mars 2020

Le Maire,

Patrick KOWALCZYK

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le Représentant de l'État et sa publication.

=====

COMMUNE d'ABSCON

=====

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 04 mars 2020

DÉLIBÉRATION N° 2020-03-08

L'an deux mille vingt, le Quatre Mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick KOWALCZYK, Maire.

Nombre de membres en exercice : **26**

Date de convocation du Conseil Municipal : **26 février 2020**

Présents :

KOWALCZYK Patrick, Maire

FOURMAUX Jean-Michel, POULAIN Michel, BRABANT- TONNOIR Marie-Claude, BOUGARAN-MOREAU Maryse, HAZARD Jean-Pierre – Adjoints

DÉFOSSÉ Gilbert, GOMBERT Jean-Claude, ANDRIS-RAUX Régine, LESIEUR-DENIS Brigitte, NÈVE Michèle, TRZAN Jean-Marc, MÉNISSEZ-FURMANIAK Élisabeth, GRODZISKI-KOPEC Valérie, DEBOFFE Nicolas, GARY Jean-Marie, DECHERF Corinne, - Conseillers

Absents excusés :

CACHERA Marc (procuration à Jean-Michel FOURMAUX), MORTELETTE-BARBET Marie-France (procuration à Marie-Claude BRABANT) - DANIELEWSKI-ROUSSELLE Viviane (procuration à Patrick KOWALCZYK), BUCHART Jean-Paul (procuration à Michel POULAIN) - NELAIN-WYART Christine (procuration à Jean-Pierre HAZARD), - Conseillers

Absents non excusés :

NESCELAIRE Daniel, SEULIN Jean-Marc, GIORGETTI Jean-Marie, BRICOUT Sophie - Conseillers

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Sur proposition de Monsieur le Maire, Madame **Michèle NÈVE** a été désignée secrétaire de séance.

TABLEAU DES EFFECTIFS - DEMANDE DE STAGIAIRIS/ADJOINT D'UN ADJOINT TECHNIQUE 2^{ème} CLASSE

Envoyé en préfecture le 13/03/2020

Reçu en préfecture le 13/03/2020

Affiché le

ID : 059-215900028-20200304-2020_03_04_08-DE

Les services techniques comptent actuellement au sein de l'équipe un agent sous contrat emploi avenir.

Le contrat de cet agent se termine le 05 avril 2020 après trois années de services rendus à la Commune dans d'excellentes conditions.

Cet agent, sérieux et disponible, a prouvé tout au long de cette période ses multiples compétences, ce qui nous amène à envisager sa stagiairisation dès la fin de son contrat, soit dès le 06 avril 2020 dans le grade d'Adjoint Technique Territorial.

La déclaration d'ouverture de poste a été établie le 27 février 2020 sur le site du Centre de Gestion du Nord par l'opération n° 05920020567.

Le tableau des effectifs sera donc le suivant à compter du 06 avril 2020 :

| FILIÈRE ADMINISTRATIVE (7 agents) | FILIÈRE D'ANIMATION (4 agents) |
|--|---|
| 1 attaché territorial | 2 adjoints d'animation principal 2 ^{ème} classe |
| 2 rédacteurs principaux 2 ^{ème} classe | 1 adjoint d'animation |
| 2 adjoints administratifs principaux 2 ^{ème} classe | 1 animateur principal 1 ^{ère} classe |
| 2 adjoints administratifs | |
| | FILIÈRE MEDICO-SOCIALE (1 agent) |
| | 1 Educateur de Jeunes Enfants 1 ^{ère} classe |
| FILIÈRE TECHNIQUE (22 agents) | |
| 1 Technicien principal 1 ^{ère} classe | |
| 2 adjoints techniques principaux 2 ^{ème} classe | FILIERE CULTURELLE - PATRIMOINE ET BIBLIOTHEQUES (1 agent) |
| 19 adjoints techniques | 1 Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe |

Il est demandé aux Membres de l'Assemblée de délibérer

VOTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En Mairie, le 12 mars 2020

Le Maire,

Patrick KOWALCZYK

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le Représentant de l'État et sa publication.